

Le projet de parc national Forêt Feuillue de plaine Champagne-Bourgogne avance. En effet, en début de mois, le gouvernement a publié l'arrêté de prise en considération du parc. Il valide le projet qui s'étendra entre Haute Marne et Côte d'Or. L'écriture de la charte va pouvoir avancer. Des opposants sont toujours mobilisés, parmi lesquels des agriculteurs. Le parc entrainerait de nouvelles contraintes. De nouvelles négociations doivent démarrer le 30 mars. La coordination du projet de parc national est assurée par la [PREFETE DE LA HAUTE MARNE](#) / T : 03.25.30.52.52